

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Son Altesse Sérénissime a décidé que la Principauté de Monaco participerait officiellement à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1910.

#### AVIS

Le Gouverneur Général a l'honneur de porter à la connaissance du public que des demandes nombreuses de secours, de bourses, d'autorisations diverses, etc., sont adressées directement à Son Altesse Sérénissime, et que, dans la plupart des cas, ces documents doivent être retournés au Gouvernement pour enquêtes.

Il importait de faire savoir aux demandeurs, dans leur propre intérêt, combien cette façon de procéder est contraire à la rapidité de la solution qu'ils ont en vue.

En conséquence, le Gouverneur Général invite les intéressés à faire parvenir directement au Gouvernement les demandes généralement quelconques, afin d'éviter des lenteurs qui sont la conséquence forcée de tout autre mode d'opérer.

#### AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco informe les marchands de raisins frais que la partie Nord-Est de la place d'Armes est mise à leur disposition à partir du 22 septembre pour la vente de leurs produits pendant la récolte de 1909.

Un droit de place de 0 fr. 25 par mètre carré sera perçu sous le contrôle de la Police Municipale.

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur de rappeler aux habitants les prescriptions de l'Arrêté du 24 juillet dernier, sur le dépôt et l'enlèvement des ordures ménagères : obligation aux propriétaires des immeubles de fournir un récipient commun où les locataires devront déposer les ordures ménagères à partir de 10 heures du soir; interdiction de déposer des ordures ménagères sur la voie publique.

L'application du dit Arrêté aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les intéressés trouveront les poubelles réglementaires en vente chez les commerçants de la Principauté.

Monaco, le 20 septembre 1909.

Pour le Maire,  
L'Adjoint, GINDRE.

Les renseignements donnés sur les travaux effectués par le yacht de Son Altesse Sérénissime *Princesse-Alice* en Méditerranée ont été mal interprétés, et la notice parue dans le dernier numéro du journal sur ce sujet se trouve inexacte. Une erreur qu'il importait particulièrement de rectifier est celle relative aux fonds explorés. Il n'y a pas, en effet, de fonds de 6.000 mètres en Méditerranée.

La série des réjouissances estivales que la Comité des Fêtes de Saint-Roman organise chaque année sur la promenade Sainte-Barbe, a été brillamment clôturée, dimanche dernier, par un grand festival musical auquel avaient été conviées la fanfare des Sapeurs-Pompiers de Nice, la musique Municipale de Bordighera et la Société Chorale l'*Avenir*, de Monaco.

Après la réception à la gare des Sociétés étrangères et la visite de celles-ci à leur Consulat respectif, les trois Sociétés, auxquelles était venue se joindre la *Lyre Monégasque*, ont défilé dans les principales rues de la Condamine et de Monaco-Ville, et après un arrêt à la Mairie, devant laquelle les hymnes monégasque, français et italien ont été exécutés, se sont rendues dans l'enceinte du bal où un brillant concert a été donné par elles.

A l'issue du concert les Sociétés étrangères se sont réunies devant le Palais de S. A. S. le Prince et ont exécuté l'*Hymne Monégasque* qui a été très acclamé par la foule considérable qui se trouvait sur la place.

Le soir, à 9 heures, un fort joli feu d'artifice a été tiré sur la Batterie par M. Stevano, de Nice. Aussitôt après, un bal des plus animés a eu lieu sur la promenade Sainte-Barbe, et danseurs et danseuses ont pu, aux sons d'un excellent orchestre, se livrer à leur plaisir favori jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

MM. les docteurs du Casal, Caillaud et Marsan sont rentrés de congé et ont repris aussitôt la direction de leurs services à l'Hôpital.

Dimanche dernier, le vapeur italien *Alexandre-Volta*, ayant à bord 225 excursionnistes, est arrivé à Monaco venant de Gênes.

Les excursionnistes ont quitté notre ville le lendemain, enchantés de leur séjour et des réjouissances auxquelles ils ont assisté.

### Le Commerce général et les prix de détail

Chacun voudrait vendre cher et acheter bon marché; mais chacun n'est producteur que d'un nombre d'objets très restreint, tandis qu'il est acheteur d'une grande variété de marchandises.

S'il est content de la hausse de ceux qu'on lui achète, il se plaint de la hausse de ce qu'il achète.

Il ne connaît le prix des objets de consommation courante que par le détail, et il accuse volontiers le détaillant de faire des bénéfices énormes à ses dépens.

On entend dire couramment :

— Le prix de la viande augmente; mais quand il baissera, le boucher ne la diminuera pas.

J'ai voulu me rendre compte de la vérité de cette assertion, et un boucher a bien voulu me confier la comptabilité de sa maison pendant une douzaine d'années.

J'ai constaté que le prix de détail ne suivait pas les variations du prix du gros. Quand le prix de la viande *sur pied* montait sur les grands marchés, le boucher maintenait ses anciens prix le plus longtemps possible, afin de ne pas mécontenter ses clients et de ne pas risquer de les perdre au profit de ses concurrents.

Puis, il se décidait à relever ses prix, et quand le cours des grands marchés (Foires) baissait, il maintenait ses prix aussi longtemps que possible, afin de compenser la perte qu'il avait subie tout d'abord. Jamais le prix de détail ne suivaient les variations aussi brusques et aussi fortes que les prix de gros.

Il en est de même pour le pain. On dit aussi souvent :

— Pourquoi les boulangers haussent-ils le prix de leur pain, s'ils ont fait des marchés de farines avant la hausse?

Cela tient à ce que, de part le Code même, les marchés sont rompus pour ceux qui n'ont pas pris la précaution de retirer la marchandise au terme convenu. Enfin, tous les boulangers ne prennent pas toujours la précaution de s'assurer des approvisionnements. C'est pour ce motif qu'à Paris, par exemple, la taxe officieuse fixe le prix du pain d'après le cours de la farine dans la dernière quinzaine.

C'est ainsi qu'on peut voir dans une quinzaine le prix du pain de 2 kilos fixé à 71 centimes et à 76 centimes dans la quinzaine suivante; le boulangier livre ainsi du pain cher avec de la farine achetée bon marché, et lorsque la baisse se produira, il livrera du pain bon marché avec de la farine achetée cher. Ce sera la compensation.

M. Hector Denis, le statisticien belge a établi des graphiques sur l'influence de la suppression des droits d'octroi à Bruxelles, sur le prix de certaines denrées.

Pour le prix de la viande le dégrèvement n'a pas eu d'abord d'influence. Les bouchers avaient

essayé d'en conserver le bénéfice pour eux. Puis, quelques bouchers baissèrent le prix pour détourner la clientèle à leur profit, et ils entraînent un mouvement général.

Le *Department of labor* des Etats-Unis a fait, avec les puissants moyens dont il dispose, des études sur le prix de détail, de 1890 à 1905.

Il a été constaté que les variations du prix de détail sont en retard sur les variations du prix de gros ; elles sont moins brusques et elles sont moins amples.

Le commerçant au détail fait tous les efforts possibles pour maintenir l'unité de prix, de même que l'unité de produit à son client. Il veut changer le moins possible à ses habitudes. Ni les relèvements, ni les diminutions de prix ne vont aux extrêmes des cours de gros. Le détaillant ne se décide que lentement à relever les prix, mais il ne se décide aussi que lentement à les abaisser.

Les législateurs dédaignent en général de s'occuper des objets de consommation.

Qu'importe quelques centimes de plus ou de moins sur tel objet ?

Les chiffres suivants indiquent pour 2567 familles observées en 1905 aux Etats-Unis (familles d'ouvriers), la répercussion du prix de l'alimentation sur leur budget.

Ce sont les cours de la viande qui influent le plus sur les prix de l'alimentation aux Etats-Unis.

Le budget de l'alimentation des 2.567 familles observées, était en 1901 de 1.758 francs sur un revenu de 4.344 francs. En 1905 il était de 1.882 fr. Pour l'ensemble des Etats-Unis le prix de l'alimentation par famille était en 1890 de 1.654 fr., en 1896 il tombe à 1.540 fr. ; en 1905 il atteignit le plus haut prix de la période, soit 1.815 francs.

C'est une différence entre 1896 et 1905 de 271 fr. ou 17,7 pour 100. Or le coût de l'alimentation représente 42,54 pour 100 des dépenses des 2.562 familles.

Parfois, les salaires de certaines professions augmentent plus que le prix des aliments ; mais ce prix pèse sur ceux dont les salaires ne sont pas augmentés ; il pèse surtout sur ceux dont les salaires sont plus stables que ceux des ouvriers engagés au jour et à la semaine.

On le voit, cette question des prix de détail des denrées qui semble de prime abord peu intéressante, présente cependant à l'homme d'Etat, à l'économiste, une foule de problèmes dont les solutions plus ou moins heureuses concourent au bien-être des individus.

E. IZARD.

## LA VIE SCIENTIFIQUE

### La recherche des trésors sous-marins.

On construit en ce moment, à Wyvenhoe, en Angleterre, un curieux appareil pour la recherche des trésors sous-marins.

Nous ne le décrivons pas ici, d'autant qu'il nous faudrait des figures pour en donner un aperçu suffisant ; disons cependant qu'il se rapproche, avec d'importantes modifications en plus, de la vulgaire cloche à plongeur.

Ce qui donne au dispositif imaginé par nos voisins de l'autre côté de la Manche une réelle supériorité sur tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, c'est qu'il peut se déplacer *ad libitum* et qu'il possède ses propres organes de propulsion et de direction.

Les inventeurs ont tout d'abord l'intention de pro-

céder au repêchage des lingots d'or de la *Lutine*, qui coula il y a quelque temps déjà ; puis ils essayeront de dépouiller de ses immenses trésors l'*Amiral-de-Florence*, le vaisseau-amiral de l'armada espagnole qui s'engloutit dans les flots en 1641, et enfin, comme tant d'autres avant eux, ils tenteront de retirer des flots, qui les recouvrent depuis si longtemps, les trésors des galions de Vigo, ces malheureux galions qu'une flotte anglaise détruisit voici un peu plus de deux cents ans !

\* \*

Mais on assure que là ne se borneront pas les prouesses du nouvel appareil sous-marin ; il sera également utilisé pour le dragage des huitres perlières à Ceylan, et aussi pour d'autres explorations au sujet desquelles on garde le silence.

Les mers recèlent évidemment d'immenses trésors inconnus. C'est certainement par milliards que se chiffrent les pertes en numéraire, en métaux précieux, en objets rares ou curieux que le naufrage de centaines de mille de navires a causées.

Nous parlions tout à l'heure des fameux galions de Vigo. On sait que c'est près de cette ville que les malheureux galions furent bombardés et coulés par une flotte anglo-hollandaise. Or, les navires espagnols contenaient dans leurs flancs des sommes immenses en or et en argent. Bien souvent des tentatives furent faites pour exhumer de la mer ces richesses improductives, et si notre mémoire ne nous trompe pas, il y a déjà bon nombre d'années une Société française s'était constituée dans ce but. Hélas ! après d'immenses efforts, ses plongeurs ne ramenèrent au jour que quelques vieux canons, dont le musée d'artillerie de Paris bénéficia.

Il s'agit ici de trente ou quarante millions, mais c'est là une bien faible fraction des trésors enfouis dans les sables sous-marins.

Grâce à la vapeur, les naufrages sont plus rares aujourd'hui qu'autrefois ; mais durant des siècles et des siècles, l'Océan engloutit d'innombrables vaisseaux qui affrontaient les périls qui les attendaient avec des moyens de défense rudimentaires. Nous le répétons, c'est par centaines de mille qu'on les compte ces victimes des colères maritimes, et il y a certainement dans leur recherche un vaste champ à exploiter.

\* \*

Et puis, il faut compter sur l'imprévu. Imaginez pour un instant que l'appareil anglais, ou un autre plus perfectionné encore, découvre, en pérégrinant au fond de la mer, les vestiges de la mystérieuse Atlantide !...

Nous voyons d'ici certains géologues de notre connaissance affirmer dogmatiquement que l'Atlantide n'a jamais existé que dans l'imagination de Platon ? En sont-ils bien sûrs ?

Rappelons le court récit de l'auteur du *Timée* :

« Les prêtres égyptiens racontèrent à Solon un fait historique rapporté dans leurs annales, et dont l'antiquité remontait selon eux à neuf mille ans. A cette époque, il existait en face des colonnes d'Hercule une île plus grande que la Lybie (Afrique) et l'Asie réunies et qui s'appelait *Atlantide*.

» Les rois de cette île régnaient sur toute l'Afrique, jusqu'à l'Egypte, et sur l'Europe jusqu'à la mer Tyrrhénienne. Ils voulurent pousser leurs conquêtes plus loin, mais les Athéniens, qui brillaient alors sur tous les peuples dans les arts de la paix et de la guerre, résistèrent aux Atlantes et les repoussèrent. Peu après cette victoire, un grand tremblement de terre engloutit tout à coup l'île Atlantide ; la mer qui porte son nom n'est plus navigable, elle est embarrassée par le limon des îles détruites. »

Platon se fait ici l'écho des opinions de son temps, relativement à l'innavigabilité de l'Océan au delà des colonnes d'Hercule ; mais, cette réserve faite, rien ne prouve que l'Atlantide n'ait pas existé et n'ait pas été détruite par un tremblement de terre. Nous avons assisté

de notre temps à des désastres tels que l'éruption du Krakatoa, la destruction de Saint-Pierre et de la Martinique, celle de Messine, qui, pour ne pas être aussi formidables que la destruction d'un continent et sa disparition dans les profondeurs de l'Océan, nous montrent cependant de quoi la nature est capable dans ses colères !

\* \*

Or, voyez-vous d'ici l'enthousiasme, la fièvre de curiosité qui s'empareraient de l'opinion publique mondiale si dans ses explorations sous-marines l'appareil anglais découvrirait les débris du pays des Atlantes ?

Et quel pays que celui qui, suivant Platon, couvrirait une superficie égale à celle de l'Afrique et de l'Asie réunies !... Quelle mine à exploiter que celle-là !... Que d'or devaient contenir les milliers de villes détruites, sans compter des témoins autrement intéressants de la civilisation atlante !...

Un jour peut être, car rien n'est devenu impossible à nos physiciens, à nos ingénieurs, à nos constructeurs, à nos inventeurs surtout, un jour peut-être le rêve que nous venons de caresser se réalisera. On retrouvera au fond des océans, non pas seulement de l'or, ce qui n'a qu'une importance relative, mais encore les témoignages des civilisations disparues, de ces civilisations antérieures aux premières dynasties égyptiennes et auxquelles celles-ci ont emprunté sans doute et leurs lois, et leur architecture, et leur religion !...

On voit où peut entraîner la recherche des trésors sous-marins !

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

M. et M<sup>me</sup> François Almondo, successeurs de Jean ALMONDO, fleuriste à Monte Carlo, préviennent leur clientèle et fournisseurs que M<sup>me</sup> veuve Zoë Duprez ne fait plus partie de la maison Almondo.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes.

### VENTE SUR SAISIE

Le mardi 28 septembre 1909, à deux heures de l'après-midi, au rez-de-chaussée de la *Casa Emma*, à Monte Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : armoire à linge avec glace, table de milieu palissandre, table de toilette, baignoire avec installation, chauffe-bain, compteur électrique, bibelots divers, machine à coudre, buffet, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Pour M<sup>e</sup> Charles Blanchy :  
Charles TOBON, huissier.

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Par acte sous seing privé en date du 28 août dernier, enregistré à Monaco, M. Pistonatto Célestin, épiciier, demeurant à Monaco, rue des Oliviers, 4, a vendu à M. Rossi Emile, demeurant à Monaco, rue des Oliviers, 6, le fonds de commerce d'épicerie qu'il exploitait au numéro 4 de ladite rue.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M. Rossi, à peine de forclusion.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
F. DAGNINO et Ch. PASSERON, propriétaires-directeurs  
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 3 juin 1909, M. André Guido, hôtelier, demeurant à Monaco, a

vendu à M. **Guido Cattadori**, négociant, demeurant aussi à Monaco, l'*Hôtel Restaurant Bar Fritsch*, qu'il faisait valoir, 6, avenue de la Gare, à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente par lettre recommandée à l'Agence Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente. Monaco, le 21 septembre 1909.

DAGNINO et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs  
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Par acte sous seing privé en date du 5 juin 1909, M. **Reggio Vincent**, négociant à Monaco, a vendu à M. **Vottero Noël** le fonds de commerce qu'il exploitait avenue de la Gare, Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, devront former opposition sur le prix de la vente par lettre recommandée à l'Agence Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente. Monaco, le 21 septembre 1909.

DAGNINO et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
F. DAGNINO et PASSERON, propriétaires-directeurs  
6, rue Caroline, Monaco.

#### SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé en date du seize septembre 1909, enregistré, M. **Cattadori Guido**, restaurateur, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 11,

Et M. **Gastaud Baptistin**, négociant et propriétaire, demeurant et domicilié à Monaco,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet :

L'exploitation de l'*Hôtel Restaurant Bar Fritsch*, à Monaco.

La durée de la Société est fixée à cinq années, qui commenceront à courir le 1<sup>er</sup> octobre 1909.

Le siège social est fixé à Monaco, 7, boulevard de la Condamine, maison Oulion.

Le capital est fixé à sept mille francs, apportés savoir : trois mille cinq cents francs par M. CATTADORI, représentant le fonds de commerce, et trois mille cinq cents francs en espèces apportés par M. GASTAUD.

La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais il ne pourra en être fait usage que pour les besoins de la Société; tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils ont été souscrits.

La Société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée; dans ce cas la liquidation sera faite conformément à la loi.

Pour extrait certifié conforme :

CATTADORI, GASTAUD.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le premier septembre mil neuf cent neuf, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le onze septembre suivant, volume 111, numéro 5;

M. **Joseph Massafarro**, commerçant, et M<sup>me</sup> **Thérèse Dagnino**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bordighera (Italie), ont vendu à M. **Etienne Ghio**, fumiste, et M<sup>me</sup> **Louise Martineti**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Une maison située à Monaco, quartier de Castelletto, divisée en deux petits corps de bâtiment séparés par une cour. L'un à l'ouest sur la rue par lequel l'immeuble a son entrée, se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et mansardes au-dessus; l'autre à l'est comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, mansardes au-dessus, et citerne dans la cour. Le tout cadastré sous les n°s 389 et 390 section B, confrontant du levant MM. Notari et Ajani, du midi M. Lanteri, du nord M. et M<sup>me</sup> Turco et à l'ouest un chemin.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de neuf mille francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le vingt et un septembre mil neuf cent neuf.

Pour extrait signé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Le Boucher absent.

Signé : Alex. EYMIN.

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Mercredi 20 Octobre 1909, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Modifications à apporter au Cahier des Charges ;
- 2° Modifications aux Statuts de la Société, notamment aux articles 2, 3, 5, 9, 14, 16, 21, 22, 27, 43, 55 ;
- 3° Éventuellement, nomination de un ou plusieurs Administrateurs.

L'*Aérophile* (17<sup>e</sup> année), revue technique et pratique des locomotions aériennes, 63, Champs-Élysées, Paris.

Avec les résultats complets de la Grande Semaine d'aviation, l'*Aérophile* du 15 septembre publie un commentaire développé et plein d'aperçus originaux sur les résultats de cet inoubliable meeting, commentaire dû à la plume autorisée du capitaine Ferber. D'intéressantes données numériques sur les hélices de Farman et de Blériot, fournies par l'habile ingénieur L. Chauvière, et diverses notes techniques complètent cette première partie.

A signaler également le compte rendu exact des divers essais d'aviation et des expériences de dirigeables en cours, tant à l'étranger qu'en France : *République, Liberté, Zeppelin*, etc. ; un article de M. G. L. Pesce,

sur la discussion juridique, au sujet de la circulation dans l'atmosphère, qui va être amorcée au Congrès aéronautique de Nancy ; une note sur la mort de l'infortuné aviateur Eugène Lefebvre et d'autres documents techniques ou d'information ; les bulletins officiels de l'Aéro-Club et des principales sociétés aéronautiques françaises.

#### Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée

#### VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C<sup>ie</sup> générale Transatlantique, par la C<sup>ie</sup> de Navigation mixte (C<sup>ie</sup> Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C<sup>ie</sup> des Messageries maritimes, par la C<sup>ie</sup> de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C<sup>ie</sup> de Navigation Cyprien Fabre ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom. ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils, 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann ; C<sup>ie</sup> Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38 ; C<sup>ie</sup> des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

#### PRINCIPAUTÉ DE MONACO

## BAINS DE MER

DE

### LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino

#### LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**Nettoyage à Sec** et Apprêt soignés de tout vêtement.  
de fanelles, couvertures, etc. Blanchissage hygiénique  
Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25  
Dentelles remises à neuf.



Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

## ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

### L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

#### LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

#### LLOYD NÉBRANDAIS

la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur  
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

# LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les **Samedis**

## 20 PAGES

GRAND  
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## PUBLICATIONS

ÉDITÉES PAR LA

Cie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

En vente :

1<sup>o</sup> dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

*Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.* ..... 0f 50

2<sup>o</sup> dans les bibliothèques des principales gares :  
La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours ..... 0 25

Les plaquettes illustrées, désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

*La Corse* (éditée en français) ..... 0f 25

*Le Rhône*, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) ..... 0 50

*L'Auvergne* (éditée en français) ..... 0 50

*Album de vues du réseau P.-L.-M.* ..... 0 50

*Album Côte-d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie* (avec 10 cartes-postales) ..... 0 50

*Album Banlieue de Paris.* ..... 0 25

*Album-Itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan* (édité en français et anglais) ..... 0 50

*Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur* (édité en français et anglais) ..... 0 50

*Album-Itinéraire illustré Paris-Mont-Blanc.* ..... 0 50

*Album Mont-Cenis* ..... 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Savoie-Dauphiné* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Dauphiné-Savoie* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Alpes-Côtes-d'Azur.* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Provence-Cévennes.* 1 »

*Pochette de 25 cartes-postales* (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) ..... 1 »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.; de 1 fr. 40 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes; de 0 f. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50; de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer à la **Librairie Chaix**, 20, rue Bergère, Paris, dans les gares et les librairies, les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis plus de cinquante ans, avec le concours des Compagnies :

*L'Indicateur-Chaix* (paraissant toutes les semaines) avec cartes ..... Fr. 1 25

*Livret-Chaix continental* (mensuel) :

1<sup>er</sup> vol., réseaux français, avec huit cartes ..... 2 »

2<sup>e</sup> vol., services étrangers, avec douze cartes ..... 2 »

*Livret-Chaix spécial de chaque réseau* (mensuel) avec carte ..... » 50

Celui du réseau de l'Etat ..... » 60

*Livret-Chaix spécial des chemins de fer de la Suisse* (mensuel) avec carte ..... » 50

*Livret spécial des chemins de fer du Midi, de l'Espagne et du Portugal* (mensuel) avec cartes ..... » 50

*Livret-Chaix de Voyages circulaires* de chaque réseau avec cartes, plans et gravures ..... » 30

Celui du réseau du Nord ..... » 20

Celui du réseau P.-L.-M. .... » 50

*Livret de l'Algérie et de la Tunisie* (mensuel) avec carte coloriée ..... » 50

*Livret spécial des environs de Paris* (mensuel) avec six cartes ..... » 50

*Livrets des banlieues* (avec cartes) : Etat, Orléans, Lyon, Nord, Est, chaque banlieue ..... » 20

*Livret des Rues de Paris* (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres ..... 2 »

*Livret-Chaix colonial* paraissant deux fois par an (janvier et juillet) ..... 2 50

Fascicules I, II, IV, V, l'un ..... » 50

Fascicules III, VI, VII, l'un ..... 1 »

# PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

**HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.**

## BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> février 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> février 1909. Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> juillet 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 20 juillet 1909. Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

#### Mainlevées d'opposition.

Néant.

#### Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

Nos 46580, 46581, 46582, 46583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 11 au 18 Septembre 1909

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Primo, ital.	Vago	68 ton. blé.
Saint-Tropez	tart. Pierre, fr.	Lorenzi	15 fûts vin.
Id.	tart. Reine-des-Anges, fr.	Domérégo	Sable.
Menton	y. à vap. Nina-d'Asty IV	Le Manchu	3 passagers.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Mattei	38 t. march.
Saint-Tropez	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Sable.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	Id.
Id.	tart. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Port-Maurice	vap. Primo, ital.	Vago	102 t. blé.
Gènes	cutter Erasmo, ital.	Carlini	105 t. houille

DÉPARTS du 11 au 18 Septembre 1909

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Nice	vap. Primo, ital.	Vago	Blé.
Marseille	y. à v. Princesse-Alice, mon.	d'Arodes	Passagers.
Menton	tart. Pierre, fr.	Lorenzi	Vin.
Saint-Tropez	tart. Reine-des-Anges, fr.	Domérégo	Sur lest.
Menton	y. à vap. Nina-d'Asty IV	Le Manchu	3 passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Mattei	March. div.
Saint-Tropez	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Sur lest.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	Id.
Id.	tart. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Oneglia	vap. Primo, ital.	Vago	Blé.

Imprimerie de Monaco — 1909